

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Didier ACHALME à Mme Aline HUGONNET, M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE
M. Bernard DELCROS à Mme Ghyslaine PRADEL, et Vincent DESCOEUR à Mme Isabelle LANTUEJOUL.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

- JEUNESSE

EDUCATION

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'éducation pour 2019.
- Inscription d'une réserve de provision d'un montant de 138 000 € en faveur de l'Université Clermont-Auvergne Fondation dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2020.
- L'Assemblée départementale prend acte au titre du SDNE du contenu des équipements socle tant pour la partie pédagogique que pour l'administration.
- Fixation à 373 240 € soit 430 € par élève la contribution forfaitaire part matériel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2019.
- Fixation à 335 190 € répartis selon les modalités suivantes : 575 € par élève jusqu'à 80 élèves et à 205 € à partir du 81^{ème} élève, pour la contribution forfaitaire part personnel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2019.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement.
- Adoption du programme d'investissement 2019 des dépenses à engager dans les collèges publics au titre des charges du propriétaire.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme et pour d'éventuelles modifications.

- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les conventions à intervenir avec chaque collège privé préalablement à la mise en œuvre du programme d'investissement.
- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits suivants :
3 907 076 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
1 787 000 € en Crédits de Paiement en Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES COLLEGES PUBLICS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 -

- Allocation au titre de l'année scolaire 2018-2019, des logements situés dans les collèges publics du Cantal. Décision est prise de laisser aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, les dépenses d'entretien des logements concernés (dérogation à la règle de « répartition des travaux d'entretien et de réparation entre le propriétaire et l'établissement » - document de novembre 2015) seront prises en charge sur leur budget.

JEUNESSE -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la jeunesse pour 2019. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme.
- L'Assemblée départementale décide de suspendre à partir du 1^{er} janvier 2019, la mise en œuvre du dispositif de soutien à l'obtention du permis de conduire.
- Adoption des modalités de partenariat avec la CABA dans le cadre de l'organisation des prochaines rencontres étudiantes et d'attribuer une subvention forfaitaire de 5 000 €.
- Adoption des montants de l'aide au BAFA.
- Validation des modalités d'accompagnement du dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants et des montants de l'aide à la mobilité internationale.
- Inscription au Budget départemental 2019 d'un montant de crédits de 545 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

CULTURE -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la culture pour 2019.
- Avis favorable à la convention cadre 2018-2021 d'éducation aux arts et à la culture dans la Cantal et la convention cadre 2018-2021 Cantal, terres d'artistes chorégraphiques. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ces conventions.
- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits suivants :
400 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
561 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

SPORT -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du sport pour 2019.
- Avis favorable pour les trois courses hors stades phare du Cantal, avec les concours financiers suivants : La Pastourelle 10 000 € ; l'UTPMA 8 400 € ; l'Aquaterra 1 600 €.

- L'Assemblée départementale prend acte de la création d'une édition hivernale pour le Cantal Tour Sport à titre expérimental.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document contractuel pour la mise en œuvre du Cantal Tour Sport.
- Inscription de 406 700 € au Budget départemental 2019 en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour l'examen de l'avenant à la Convention signée avec l'ARS pour le sport santé dans le cadre du DAPAP, et pour la mise en œuvre des crédits afférents à ces interventions.

CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT DU CANTAL -

- Adoption du programme d'actions annuel du Centre d'Information Europe Direct du Cantal. Inscription de 5 500 € en Crédits de Paiement au Budget départemental 2019. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la nouvelle convention cadre et la convention spécifique pour l'année 2019, à intervenir.

- EMPLOI

AGRICULTURE -

- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions 2017-2019 du Conseil départemental en faveur de l'agriculture, conformément aux modalités d'intervention des différentes actions validées en 2017 et 2018.
- Adoption des modalités d'intervention pour le soutien aux entreprises agroalimentaires, telles que prévues sur la nouvelle fiche qui abroge et remplace celle précédemment adoptée.
- Autorisation est donnée pour une dérogation au règlement comptable et financier du Conseil départemental pour accorder des aides à l'investissement inférieures à 1 000 € dans le cadre de dispositifs du programme agricole cofinancés par le Feader et/ou la Région.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour adapter si nécessaire les modalités d'intervention du programme en faveur de l'agriculture.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre du programme.
- Versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Association Nationale Agrilocal d'un montant maximal de 9 500 € pour l'année 2019.
- Inscription d'une enveloppe de 4 000 € pour le paiement des factures afférentes à des actions de communication et de promotion de la plate-forme Agrilocal15 et éventuellement des actions de communication relatives à la coopération Cantal/Puy-de-Dôme.
- Validation de la coopération Cantal/Puy-de-Dôme relative à des actions communes de communication et de promotion des produits et producteurs cantaliens et puydômois à travers notre présence au Salon International de l'Agriculture et au Sommet de l'Élevage.
- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits suivants :
 - 490 500 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
 - 400 000 € en Crédits de Paiement en Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

TOURISME -

- Validation des orientations de la politique de développement touristique et des dépenses, en lien avec son application pour l'année 2019.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner toute adaptation des dispositifs financiers qui serait rendue nécessaire.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 800 000 € à Cantal Destination au titre de l'année 2018.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner et approuver la convention d'objectifs à établir avec Cantal Destination, et pour examiner les demandes de financements de Clévacances, Gîtes de France, le CDRP et Thermauvergne et approuver les conventions d'objectifs à établir avec ces structures.
- Inscription au Budget Départemental 2019 des crédits suivants :
 - 100 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
 - 845 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
 - 20 000 € en AP complémentaire, pour le programme : Sites et Itinéraires (PDESI - PDIPR).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

STATION DU LIORAN -

- Adoption du programme de travaux et des charges de fonctionnement à engager à la Station du Lioran au titre de l'année 2019.
- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits suivants :
 - 1 000 000 € en dépenses d'Investissement et 130 000 € en dépenses de Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des opérations retenues et pour se prononcer sur d'éventuelles modifications sans incidence financière.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTAMENTAL

Bruno FAURE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 20 et 21 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Didier ACHALME à Mme Aline HUGONNET, M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE
M. Bernard DELCROS à Mme Ghyslaine PRADEL, et Vincent DESCOEUR à Mme Isabelle LANTUEJOUL.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour :

- EMPLOI

POLITIQUE DÉMOGRAPHIQUE : ACCUEIL D'ACTIFS - ECONOMIE -

- Renforcement du programme d'actions visant à « structurer une politique d'accueil à l'échelle du département ». Avis favorable à l'adhésion à l'association Macéo.
- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits suivants :
 - 89 500 € en crédits de paiement en Fonctionnement, pour l'accueil d'actifs,
 - 100 000 € en crédits de paiement en Fonctionnement, pour l'économie,
 - 101 841 € en recettes des avances remboursables en Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

ADOPTION DU DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE « CANTAL EUROPE » - POLITIQUE EUROPÉENNE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL -

- Adoption du document stratégique « Cantal Europe » et des points suivants : Mobiliser l'Union européenne des institutions européennes aux autorités de gestion désignées par la Commission

européenne sur les grands domaines et enjeux du département, à savoir la solidarité humaine, la solidarité territoriale et la reconquête démographique ; Concentrer l'action départementale sur quatre priorités : Accroître la visibilité auprès des instances communautaires, nationales et régionales pour influencer les politiques qui impactent les territoires cantaliens ; Renforcer les capacités du territoire par une ingénierie adaptée et pérenne au service des porteurs de projet et des acteurs territoriaux publics et privés du Cantal ; Faire valoir l'action du Conseil départemental pour le pilotage et la gestion de programmes et/ou dispositifs européens (FSE-FEADER-FEDER) en adéquation avec les stratégies locales ; Faire connaître l'Europe à travers une communication amplifiée sur l'histoire de la construction européenne, ses valeurs, ses institutions, ses politiques, etc. à destination de tous les publics. Mettre en œuvre une offre « Cantal Europe » porté par une entité « Europe » placée au sein de la Direction Générale des Services dont les activités regrouperont le lobbying, l'accompagnement des porteurs de projet internes et externes, le pilotage et la gestion des programmes européens délégués au Département.

FSE – EMPLOI DES CRÉDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION -

- Inscription au Budget départemental 2019 des prévisions de dépenses et de recettes directes du Fonds Social Européen : 350 000 € en dépenses 350 000 € en recettes, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de subvention globale 2014-2017 et 2018-2020.

- OUVERTURE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE -

- Validation du programme d'investissement pour l'année 2019 sur la voirie départementale et les principes posés quant à l'entretien et l'exploitation.
- Inscription au Budget Primitif 2019 d'un montant de 13 100 000 € de crédits de paiements en dépenses d'investissement et d'un montant de 7 353 500 € en dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour adapter en cours d'année et dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux ou en cours d'établissement.
- Autorisation est donnée pour le recours à de la location avec option d'achat pour l'acquisition de : deux saleuses saumureuse (une au CRD de Vic et une au CRD de Saignes) et deux étraves pour le Parc (une pour Aurillac et une pour Saint-Flour).
- Autorisation est donnée à M. le Président d'engager les consultations et de signer les marchés correspondants.

TRANSPORT AÉRIEN -

- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits relatifs au transport aérien pour un montant total de : 1 725 500 € en dépenses de fonctionnement, 1 047 000 € en recettes de fonctionnement et 250 000 € en dépenses d'investissement.
- Avis favorable à la convention relative à la gestion et au financement des charges d'exploitation et d'investissement de la plateforme aéroportuaire d'Aurillac avec la CABA.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DES TIC ET ACCÈS AUX SERVICES -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire et du développement des usages des Technologies et l'Information et de la Communication.
- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits suivants :
 - 367 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
 - 2 527 000 € en Crédits de Paiement en Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

- SOLIDARITÉ SOCIALE

ACTION SOCIALE -

- Inscription des crédits suivants au Budget Primitif 2019 pour les prévisions de dépenses et de recettes directes d'aide sociale : en fonctionnement : 92 968 000 € en dépenses et 27 197 400 € en recettes.
- Considérant l'évolution des crédits consacrés aux établissements ou services sociaux et médico-sociaux qui permet d'assurer à travers le paiement des prix de journée et des dotations : les derniers effets liés au déroulement des conventions tripartites en cours ; l'impact des Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) sur les budgets des établissements PA, PH et Enfance ; la prise en compte d'équipements et de moyens nouveaux, conformément au Schéma de l'Autonomie et de l'Enfance ; Les évolutions réglementaires et notamment la loi de finances pour 2019 ; Fixation pour 2019 de la progression des dépenses pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance qui n'ont pas encore signés de CPOM, et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD, « dans la limite d'un taux plafond de 0,7 % » pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges calculées à partir des opérations autorisées les années précédentes des chapitres 66 et 68, de la prise en compte des dépenses de personnel pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance (groupe II) qui n'ont pas encore signés de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1 %, de la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur PH entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 0,50% pour l'ensemble des dépenses et recettes (hors produits de tarification) telles que définies dans le CPOM, de la part d'évolution des moyens de reconduction pour les EHPAD qui n'ont pas encore signés de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,5 % pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges des chapitres 66 et 68, de la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM, des modalités de calculs du forfait global dépendance, et du montant de l'enveloppe dédiée aux mesures de rebasage de dépenses pour des EHPAD, sur la section Hébergement, identifiés à hauteur de 150 000 €.
- Considérant les enjeux liés à l'insertion pour les publics fragiles au travers du soutien des contrats aidés dans les structures locales (ACI et hors ACI) ; délégation à la Commission Permanente pour valider dans le cadre de notre politique d'insertion la prochaine Convention Annuelle d'Objectif et Moyen (CAOM). Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention ainsi que tous les documents afférant avec nos cosignataires, l'État et Pôle Emploi notamment.
- Considérant la mise en œuvre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance qui arrive à son terme le 31 décembre 2018 ; Dans le but de finaliser l'intégration des dispositions de la Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance et afin d'attendre la déclinaison

pluriannuelle des mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre du Plan Pauvreté, décision est prise de la prorogation du schéma de prévention et de protection de l'enfance 2014-2018 jusqu'au 31 décembre 2020. Autorisation est donnée à M. le Président de signer l'arrêté de prorogation du schéma.

- SOLIDARITÉ TERRITORIALE

APPUI AUX TERRITOIRES -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires.
- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits suivants :
 - 15 686 000 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2012-2015,
 - 9 270 000 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2013-2015,
 - 8 254 020 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2016-2018,
 - 6 745 980 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2019-2021,
 - 18 000 000 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2016-2021,
 - 4 055 000 € en Crédits de Paiement en Investissement (2019),
 - 1 033 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement (2019).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

FONDS CANTAL INNOVATION – APPEL À PROJETS « DYNAMISATION ET REVITALISATION DES CENTRES BOURGS ET CŒURS DE VILLAGES » - LAURÉATS -

- Attribution aux dix-sept Communes, maîtres d'ouvrage, d'une aide à l'investissement dans le cadre de projets concourants à la dynamisation et à la revitalisation du centre-bourg ou cœur de ville selon les conditions financières précisées au titre du Fonds Cantal Innovation. Le montant total s'élève à 988 197 €.
- L'Assemblée départementale sélectionne les dix-huit projets de Communes au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et ainsi de permettre aux maîtres d'ouvrage de poursuivre les travaux et de déposer leur dossier complet au plus tard le 31 mai 2019.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention de partenariat avec chacun des lauréats telle que validée par l'Assemblée départementale le 18 mars 2016.

VIE ASSOCIATIVE -

- Adoption des axes d'interventions du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles Cantaliens pour 2019.
- Renouvellement du dispositif d'aides pour 2019 dénommé Fonds Cantal Animation et du dispositif d'aides dénommé Fonds Cantal Animation +, dont la liste des manifestations éligibles pour 2019.
- Fixation de l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation à 300 000 €, soit 20 000 € par canton.
- Fixation de l'enveloppe budgétaire 2019 du Fonds Cantal Animation + à 148 200 €.
- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits nécessaires pour un montant global de 453 200 €.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents et pour l'examen de la convention à conclure avec l'association de gestion de la Maison du bénévolat.

ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'environnement.
- Adoption des principes de la stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles.
- Avis favorable à l'élaboration d'un nouveau schéma départemental d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, et au renouvellement des conventions de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, la Fédération de pêche, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne et Energies 15.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner et se prononcer sur les projets de conventions de partenariat et l'attribution des subventions correspondantes, ainsi que sur la déclinaison opérationnelle de la stratégie départementale en faveur des ENS.
- Inscription des crédits suivants au Budget départemental 2019 :
 - 40 000 € en nouvelles Autorisations de Programmes en Investissement,
 - 140 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
 - 50 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
 - 160 000 € en Recettes (Fonctionnement et Investissement).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

AMÉNAGEMENT FONCIER ET RURAL -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement foncier et rural.
- Reconduction du partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne en faveur de la mise en œuvre du programme d'actions développé par la Mission Haies. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour arrêter les termes de la convention à établir.
- Inscription des crédits suivants au Budget départemental 2019 :
 - 10 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
 - 275 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
 - 65 000 € en Recettes (Fonctionnement et Investissement).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

- SERVICES TRANSPORTS**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS -**

- Avis favorable au contenu du Règlement départemental des Transports pour l'année scolaire 2018-2019.

TRANSPORTS – SERVICES SCOLAIRES ET LIGNES RÉGULIERS INTERURBAINES -

- Inscription au Budget départemental 2019 des crédits relatifs à la compétence transport du Département : pour le volet du transport scolaire ; pour un montant de 6 044 200 € en dépenses de fonctionnement et 903 000 € en recettes de fonctionnement ; Et pour le volet des transports réguliers ; 2 361 000 € en dépenses de fonctionnement, 10 000 € en dépenses d'investissement, 219 000 € en recettes de fonctionnement.

TRANSPORT SCOLAIRE HANDICAPÉ -

- Avis favorable à l'inscription d'un crédit de 825 000 € relatif à la compétence transport scolaire handicapé du Département.

- SERVICE : SÉCURITÉ

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2019-2021 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS -

- Adoption du projet de convention pluriannuelle 2019-2021 entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Cantal.
- Autorisation est donnée à Mme Sylvie LACHAIZE, Première Vice-Présidente, non membre du SDIS, à signer la convention à intervenir.

La prochaine séance publique est prévue le vendredi 21 décembre 2018 à 9 heures 30.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt et un décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Didier ACHALME à Mme Aline HUGONNET.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

- TERRITORIALISATION DES SERVICES

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX -

- Avis favorable au programme 2019 des Bâtiments départementaux.
- Inscription au Budget départemental 2019, de 1 217 000 € en crédits de paiement pour l'investissement et de 1 220 000 € en fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le programme annuel des travaux à engager en 2019 et se prononcer ultérieurement sur d'éventuelles modifications.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter les divers concours financiers relatifs à la réalisation des opérations présentées.
- Validation du tarif d'utilisation annuelle des installations du haras (manège et carrière) par les cavaliers individuels à 250 € HT.

VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER À AURILLAC -

- Avis favorable à l'offre de la Société LA FINANCIERE MAGOT, pour la vente des bâtiments de l'ancienne gendarmerie, situés à Aurillac.

- Autorisation est donnée à M. le Président de passer mandat à un notaire agréé, de signer le compromis de vente, de procéder aux contrôles réglementaires obligatoires et faire élaborer tous documents nécessaires par géomètre pour le calcul des surfaces, volumes ou autres informations nécessaires, de signer toute autorisation de servitude de passage, et à régler l'indivision en cours, ainsi que l'acte de vente à la Société LA FINANCIERE MAGOT pour un montant de 400 000 €.

PROJET DE BAIL AVEC OPTION D'ACQUISITION POUR DES LOCAUX AU CHAMP DE FOIRE À AURILLAC -

- Validation du principe de conclusion d'un bail avec option d'achat par acte notarié avec l'Association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte pour les locaux disponibles situés au Champ de Foire à Aurillac.
- Autorisation est donnée à M. le Président de faire appel à un notaire agréé pour l'établissement de ce bail.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour valider le projet de bail à venir.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR LA RESTRUCTURATION DU COLLÈGE JULES FERRY -

- Adoption de l'avenant au bail emphytéotique pour la restructuration du collège Jules FERRY à Aurillac et tous documents relatifs à ce dossier.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de signer l'avenant, venant conclure les opérations de restructuration du Collège Jules FERRY.

MARCHÉS PUBLICS -

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de signer les marchés et/ou avenants passés en Commission d'Appel d'Offres en décembre 2018.

CONVENTION D'APPORTS EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES SAEM CALEDEN -

- Avis favorable à l'apport en compte courant d'associés d'un montant de 325 000 € afin de concourir au besoin de financement de la SAEM Thermale de Chaudes Aigues Caleden. Adoption des termes du projet de convention d'apport en compte courant d'associés joint à la présente. Autorisation est donnée à Mme Sylvie LACHAIZE, Vice-Présidente du Conseil départemental, de signer la convention.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – DÉSIGNATIONS -

- Avis favorable à la modification du tableau des emplois permanents, suite à des transformations de postes.
- Avis favorable à la modification de l'indice de rémunération d'un attaché de l'IB 434 IM 383 à l'IB 462 IM 405.
- Création d'un poste d'Assistant Socio-éducatif à la DASAI.
- Décision est prise pour la viabilité hivernale : De faire face au besoin ponctuel de viabilité hivernale par l'emploi de vacataires. La mission qui leur sera confiée consistera à assurer, sur les routes départementales, notamment la conduite de véhicules Poids Lourds, le tronçonnage et le dégagement des arbres sur la route, la contribution aux dégagements de véhicules en difficulté... Compte tenu de la spécificité de la mission, qui est par définition, ni prévisible ni quantifiable, les personnes seront sollicitées dans des délais très brefs ; De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de l'autorité territoriale ; De proposer une rémunération à la vacation

qui interviendra, après service fait, pour un montant de 15 € brut /heure ; D'autoriser le Président du Conseil départemental du Cantal à procéder au recrutement et à signer les contrats de vacation.

- Désignations des représentants du Conseil départemental :

Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

M. le Président du Cd, Isabelle LANTUEJOUL, Marie-Hélène ROQUETTE, Josiane COSTES, DGS, Directeur DRD, titulaires, et Marie-Hélène CHASTRE, Roland CORNET, Didier ACHALME, Mireille LEYMONIE, Directeur PADT, Directeur PSD. Suppléants.

Commission Consultative Paritaire (CCP) :

M. le Président du Cd, Isabelle LANTUEJOUL, Marie-Hélène ROQUETTE, Josiane COSTES, titulaires, et Roland CORNET, Cédric FAURE, Marie-Hélène CHASTRE, Mireille LEYMONIE, suppléants.

BUDGET PRIMITIF 2019 -

- Adoption du Budget Primitif du Département pour 2019 qui s'équilibre à la somme de 229 065 100 € en crédits réels et mixtes. Le Budget 2019 est voté par nature et par chapitre. Adoption des autorisations de programme et d'engagement.
- Adoption de la contribution annuelle au SDIS à hauteur de 6 780 000 € en fonctionnement et 540 000 € en investissement.
- Avis favorable au versement annuel maximum de 140 000 € au GIP Terana qui sera fixé définitivement en fin d'exercice 2019 en fonction des besoins du groupement. Dès 2018, le montant versé au GIP Terana basé sur les clés de répartition fixées par la convention constitutive, sera révisé en décembre afin de n'appeler auprès des membres du groupement que les montants nécessaires à l'équilibre des comptes de Terana. Il convient donc de considérer que le montant prévisionnel défini sur la base des clés de répartition représente le plafond de la participation qui peut être appelée auprès du Département
- Avis favorable au versement de cotisations annuelles pour l'année 2019 aux organismes suivants : ANEM ; AFIGESE, ASERDEL, l'IFACI, Associations des Médiateurs de Collectivités, ADF.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 28 décembre 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.